Les riverains du grand lac noir

L'utilisation du lac en toute sécurité

N'attendez pas qu'il y ait eu un accident et qu'il soit trop tard

L'utilisation des embarcations sur le lac doit être sécuritaire pour tous. Le lac dessert autant des baigneurs que tout les types d'embarcations.

Les conducteurs de tout les types d'embarcations doivent toujours avoir les yeux rivés sur l'eau dans la direction qu'ils vont. Il est recommandé que les baigneurs nagent en ayant un ballon très voyant pour que les conducteurs d'embarcations puissent les voire. Ces règles simples ne sont pas suivies par tous. Un baigneur qui se fait heurter par une embarcation n'a pas beaucoup chance de s'en sortir indemne.

Les embarcations de fortes puissances et ou plus imposantes doivent céder le passage aux plus petits. De plus, ils doivent ralentir aux passages de plus petites embarcations et s'éloigner des baigneurs. À quelques reprises, j'ai même eu des commentaires de gens qui faisaient du « paddle board » et être renversés par les vagues d'un bateau qui passait trop proche.

Je ne peux pas énumérer toutes les situations des embarcations et des baigneurs sur le lac. Je vous réfère aux articles de lois du Québec et aux règlements qui informent sur l'utilisation des embarcations en toute sécurité.

Les documents de référence

Limites concernant la navigation de plaisance (municipale)

https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/limites-concernant-la-navigation-de-plaisance/

Infractions criminelles à la sécurité nautique et amendes connexes

https://cartebateau.com/fr/infraction-criminelle-bateau-plaisance-moteur

Règles de priorités - Règles de route - Règlement sur les abordages

https://cartebateau.com/fr/regles-priorite-bateau-savoir-pour-obtenir-carte-bateau